



JANVIER-FÉVRIER 2014



Le Président, Hervé Schiavetti,
le Comité syndical, le Conseil de Parc, le Conseil scientifique et d'Éthique,
le Directeur, Didier Olivry,
et toute l'équipe du Parc naturel régional de Camargue
Vous souhaitent une bonne et heureuse année

2014

Un Grand dauphin au large des Saintes-Maries-de-la-Mer. © F. Larrey & T. Roger / www.decouverteduvivant.fr



Le Parc naturel régional de Camargue protège les ressources de la mer et son littoral : deux nouvelles zones de protection négociées et validées par les usagers et les professionnels

Ces dernières semaines, c'est successivement un arrêté ministériel¹ puis un arrêté préfectoral² qui viennent de conclure un travail engagé depuis huit ans par le Parc de Camargue avec les pêcheurs professionnels.

L'instauration d'une réserve marine au centre du golfe de Beauduc permet de protéger une ressource halieutique précieuse tandis qu'un arrêté de biotope pour la pointe du Beauduc crée les conditions pour la sauvegarde de la plage et de la zone littorale. Ces mesures, intégrées dans les objectifs du site Natura 2000, sont l'aboutissement d'un travail conjoint du Parc naturel régional de Camargue avec les pêcheurs professionnels, les collectivités et les services de l'État.

Le golfe de Beauduc est une zone exceptionnelle pour la faune marine : nurserie pour poissons plats, biodiversité notamment en mollusques, herbier de zostères... Cette richesse attire les convoitises des chalutiers qui dégradent les fonds et la ressource (pêche de juvéniles de nombreuses espèces, dégradation des habitats naturels et des filets des pêcheurs).

Pour protéger cette richesse, depuis 2004, les pêcheurs professionnels ont travaillé avec le Parc naturel régional de Camargue à la mise en place d'une réserve marine. C'est chose faite aujourd'hui avec la création d'une zone de cantonnement de pêche de plus de 450 ha au centre du golfe de Beauduc.

sommaire

Les marais de Port-Saint-Louis-du-Rhône ont désormais leur plan de gestion .. p. 2

Fusion des syndicats mixtes du Parc de Camargue et de la Palissade p. 3

Une rizicultrice de Camargue à l'honneur p. 3

Programme culturel du Musée de la Camargue Janvier-février 2014 p. 3

Les Sorties gourmandes du Parc p. 4

L'objectif est de permettre la restauration des fonds dégradés en les laissant « en jachère ».

De manière négociée et acceptée, tout type de pêche y est interdit. Des suivis techniques et scientifiques seront réalisés en partenariat avec les pêcheurs.

L'arrêté de biotope concerne une zone terrestre et marine de 443,5 hectares à la pointe de Beauduc. Il restreint l'accès à quelques zones occupées par des espèces très fragiles (zone d'herbiers de 10 ha, zone de nidification de la sterne naine, une espèce d'oiseau protégé, ...). Cet arrêté règlemente aussi certains usages du littoral (bivouac, circulation, ...)



Beauduc.

Une surveillance est progressivement mise en place sur les deux sites ainsi que des actions de sensibilisation et de suivi.

Pour localiser les zones du cantonnement de pêche et de l'arrêté de biotope dans le golfe de Beauduc [http://www.pnrpaca.org/carto/camargue/carte_protections/flash/index.php?](http://www.pnrpaca.org/carto/camargue/carte_protections/flash/index.php?CONTEXTMAP=206)

CONTEXTMAP=206

Contact : *Delphine Marobin-Louche, chargée de mission Littoral, 04 90 97 10 40*

1/ arrêté ministériel du 25 septembre 2013

2/ arrêté préfectoral du 30 septembre 2013



Herbier de zostères naines.



Les marais de Port-Saint-Louis-du-Rhône ont désormais leur plan de gestion

Un plan de gestion prévoit désormais les actions à mener pour les 5 années à venir sur ce site si particulier de Méditerranée que sont les marais de Bondoux, Retour et Coucou.

Situés au sud de Mas-Thibert, et voisins des Marais du Vigueirat, ils sont la propriété de la commune de Port-Saint-Louis-du-Rhône.



Marais de la Crau.

L'origine des eaux est une spécificité de ces marais. En effet, contrairement aux marais "classiques", ces marais sont alimentés par la nappe phréatique de la Crau, via les "laurons", véritables puits naturels permettant aux eaux de la nappe de remonter à la surface, qui crée un milieu naturel très rare en Méditerranée.

Bien connu des chasseurs et pêcheurs de Port-Saint-Louis-du-Rhône, ces marais sont également des pâturages partagés entre les mandades Albert Chapelle, Chapelle-Brugeas et la ganadéria Gallon.

Le Parc de Camargue et la commune de Port-Saint-Louis-du-Rhône ont ainsi travaillé ensemble pour réaliser ce plan de gestion, un projet initié en 2012. L'objectif était d'obtenir un plan d'action permettant de conserver l'exceptionnelle biodiversité du site, tout en maintenant les activités en place.

Cet objectif a été atteint grâce à un important effort de concertation mis en œuvre par le Parc de Camargue et la commune, mais aussi avec l'implication de chacun des acteurs concernés. Les échanges multiples entre le Parc, en charge de la rédaction de ce plan, et les usagers du site ont aboutis à un plan d'action quinquennal au plus proche des besoins du milieu naturel et des acteurs.

Ce document a été validé le 15 novembre dernier en présence de Jean-Marc Charrier, Hervé Schiavetti ainsi que l'ensemble des acteurs impliqués.

Contact :

Florian Rabemananjara, chargé de mission Natura 2000 trois marais, 04 90 97 10 40



Fusion des syndicats mixtes du Parc de Camargue et de la Palissade

Après deux ans de réflexion sur la mutualisation des structures de gestion des espaces naturels en Camargue, une première étape est franchie depuis le 1^{er} janvier 2014. Les deux syndicats mixtes de gestion du Parc et du domaine de la Palissade ont en effet fusionné après une délibération concordante de leurs instances de décision le 11 juillet 2013 confortée par un arrêté préfectoral du 4 décembre 2013. L'équipe du Domaine de la Palissade (une dizaine de salariés) intègre l'équipe du Parc de Camargue.

Cette fusion se traduit par :

- Deux sites au service du territoire et de ses habitants.
- Une gestion commune de près de 800 ha, propriété du Conserva-

toire du littoral, en partenariat avec la Tour du Valat et la Réserve de Camargue.

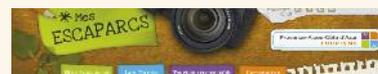
- Un accueil du public maintenu au Domaine de la Palissade.

Les réflexions sur la mutualisation des structures de gestion des propriétés du Conservatoire du littoral dans l'est de la Camargue (Marais du Vigueirat, Theys de l'embouchure du Rhône à Port-Saint-Louis-du-Rhône, Bois de Tourtoulon, Mas Neuf du Vaccarès, ...) se poursuivent en partenariat avec le département des Bouches-du-Rhône, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, les communes et l'ensemble des gestionnaires concernés.



Une rizicultrice de Camargue à l'honneur

Le Comité régional de tourisme Provence-Alpes-Côte d'Azur a créé, en partenariat avec les Parcs naturels régionaux de Camargue, des Alpilles, du Luberon, du Queyras et du Verdon, un blog dédié aux professionnels du tourisme qui travaillent pour un tourisme plus responsable et durable dans la région : le blog Mesescaparcs - www.mesescaparcs.fr



Françoise Rozière.

En ce début de mois de décembre, c'est Françoise Rozière, rizicultrice de Camargue, qui est mis en avant sur le blog. Elle nous ouvre les portes de son exploitation pour nous faire découvrir sa passion du riz et les déclinaisons originales de cette culture.

Découvrez la vidéo :

www.mesescaparcs.fr/reportages/a-la-rencontre-de-francoise-rizicultrice-en-camargue ou retrouvez-là sur la page Facebook ou sur le site Internet du Parc de Camargue.

Contact : Capucine Ser, chargée de mission Tourisme durable, 04 90 97 10 40

LE RENOUVEAU DU MUSÉE DE LA CAMARGUE

Programme culturel du Musée de la Camargue Janvier-février 2014

Le 2 novembre 2013, le Musée de la Camargue a rouvert ses portes après une année de rénovation. La nouvelle exposition « **Le fil de l'eau...le fil du temps en Camargue** » retrace l'évolution du peuplement et des activités humaines du delta à partir du 19^{ème} siècle tout en dévoilant la Camargue d'aujourd'hui. Un dernier espace « La Camargue en images » présente les fonds photographiques du musée ainsi que des films sur la Camargue. Grâce à de nombreux outils interactifs, le musée s'adresse au plus grand nombre et illustre le rapport entre homme et nature sur ce territoire fragile et convoité.



HORAIRES D'OUVERTURE :

Novembre à fin mars : de 10h à 12h30 et de 13h à 17h.

Avril à fin octobre : de 9h à 12h30 et de 13h à 18h.

Dernière entrée 1h avant fermeture.

Le musée est ouvert tous les jours sauf le mardi, le 25 décembre, le 1^{er} janvier et le 1^{er} mai.



© Aurélie Torre.

ETHNO BISTROT « DES GRECS EN CAMARGUE » : Mardi 4 février

Premier rendez-vous de 2014, l'Ethno-Bistrot sera consacré aux grecs, pêcheurs d'éponges pour la plupart, partis du Dodécaneuse ou d'Asie Mineure pour la basse Camargue au début des années vingt, qui, ont avec leurs descendants, écrit une page de l'histoire de la région, aujourd'hui menacée d'oubli.

- 19h : accueil musical
- 19h30 : repas grec
- 20h15 : musiques et danses des îles de la mer Egée et de l'Asie mineure
- 20h30 : présentation par Annie Maïllis, Docteur ès Lettres, originaire de Salin-de-Giraud, de son ouvrage « Des grecs en Camargue ». Chroniques d'exil entre ciel et mer » paru aux éditions Parenthèses en octobre 2013.

Gratuit sur réservation – Repas : 15 € sur inscription avant le 31 janvier au Musée de la Camargue.



Groupe d'ouvriers grecs et russes à Salin-de-Giraud vers 1925 (Collection Annie Maïllis).

VISITE À DESTINATION DES STRUCTURES PARTENAIRES

L'équipe du musée invite les structures partenaires à découvrir la nouvelle exposition « Le fil de l'eau... le fil du temps en Camargue », à l'occasion d'une visite guidée et d'un échange. Pour y participer, merci de sélectionner l'une des dates ci-dessous et de vous inscrire auprès du musée. Visites gratuites, dans la limite des places disponibles.

- Janvier : mercredi 15 à 14h, jeudi 23 à 10h et 17h
- Février : jeudi 6 à 14h et vendredi 14 à 16h
- Mars : mercredi 5 à 10h et jeudi 20 à 14h

Pour tout renseignement, n'hésitez pas à contacter les médiatrices du musée au 04 90 97 10 82 ou musee@parc-camargue.fr

LES SORTIES GOURMANDES DU PARC

Samedi 18 janvier 2014 de 10h à 13h LA PÊCHE TRADITIONNELLE EN ÉTANG EN CAMARGUE

Les participants accompagneront un pêcheur sur son lieu de pêche. Il expliquera, démonstration à l'appui, les principes de la pêche traditionnelle dans les étangs saumâtres de Camargue. Cette démonstration sera suivie d'une exploitation pédagogique dans un mas.



Samedi 15 février 2014 de 10h à 13h L'HUILE D'OLIVE EN CAMARGUE

Découverte d'une exploitation oléicole familiale en Camargue avec dégustation d'huile d'olive et information sur la nutrition méditerranéenne.

Les sorties payantes sont au prix de 7 €/ adulte et gratuite pour les enfants jusqu'à 12 ans.

Les réservations sont toujours obligatoires et s'effectuent au Parc auprès de Josy Portes au 04 90 97 19 72 (clôture des inscriptions 1 semaine avant la date des animations).



AGENDA

Mardi 21 janvier à 10h30
Bureau du Parc

Mardi 4 février à 9h
Comité syndical - Conseil de Parc